

DEMANDE D'INSCRIPTION
Brocante de Cuise la Motte
Dimanche 26 juillet 2026

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone portable : Téléphone fixe :

E-mail :

Pièce d'identité n° : à

Délivrée le / / à

Né le / / à

Type de justificatif de domicile fourni :

Je souhaite réserver un emplacement de mètres

Soit : € payés en □ espèces □ chèque

ATTENTION : les 2 chèques doivent être à l'ordre de l'APE les P'tits Loups du Vandy

Liste des objets mis en vente (cochez) :

□ Vaisselle
□ Electroménager
□ Photos
□ Disques
□ Meubles
□ Cycles
□ Jouets et jeux
□ Chaussures
□ Bibelots divers
□ Hi-fi
□ Cartes postales
□ Tableaux
□ Outillage divers
□ Equipements de jardin
□ Livres
□ Vêtements
□ Autres (précisez) :

Pour les particuliers :

Je déclare sur l'honneur mettre en vente et en exposition à titre tout à fait exceptionnel et occasionnel des objets m'appartenant en bien propre, et atteste selon l'Article R321-9 du code pénal ne pas avoir participé à plus de 2 brocantes dans l'année.

A Cuise-La-Motte, le / /

Signature :

Pour les professionnels :

N° de registre de commerce :

Type de marchandises mis à la vente :

A Cuise-La-Motte, le / /

Signature :

Tarifs : Particuliers : 3 € le mètre + 20€ Chèque de caution propreté / Professionnels : 5 € le mètre + 20€ Chèque caution propreté

Important : un sac poubelle sera fourni à chaque stand. Tous les déchets doivent impérativement être évacués par l'exposant. Si ce n'est pas le cas, le chèque de caution « propreté » sera encaissé

Renseignements : 06.25.58.53.10 ou lesptitsloupsduvandy@gmail.com

INSCRIPTIONS PAR COURRIER à remettre à l'adresse suivante : (AVEC L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRE)

- **Copie carte d'identité recto verso**
- **Bulletin d'inscription complété et signé**
- **Chèque de caution pour la propreté**
- **Règlement brocante signé daté**

A l'adresse de la Présidente sous enveloppe à l'ordre de : APE les P'tits loups du VANDY 194 rue Clothaire 1er 60350 CUISE LA MOTTE

CONFIRMATION DEFINITIVE DES EMPLACEMENTS DES STANDS PAR EMAIL 2 JOURS AVANT LA BROCANTE

LE JOUR DE LA BROCANTE :

HORAIRES D'ARRIVEE : ENTRE 5h45 ET 7H30 (IMPORTANT : les véhicules doivent être sortis de la zone brocante à 7h30 au plus tard, sous peine d'amende)
HORAIRES DE DEPART : ENTRE 17H00 ET 19H00

Votre chèque de caution sera détruit dans les 7 jours après la brocante. Si l'état de propreté de votre emplacement, vérifié par les organisateurs de la brocante, n'est pas satisfaisant, il sera encaissé.
NB : les sacs poubelles doivent être emmenés par l'exposant.